



« Le succès économique de la Suisse est indissociable de l'ouverture de ses marchés et de l'interconnexion internationale de son économie...

Politique financière

L'ouverture reste *la meilleure stratégie de résilience*

05.11.2025

D'un coup d'oeil

- Dans leur commentaire du 22 octobre dernier, Phil Baumann et Marc M. Winistörfer plaident pour un contrôle étatique des investissements étrangers
- Selon eux, cela renforcerait la résilience géoéconomique de la Suisse et protégerait le pays de l'influence des grandes puissances
- C'est toutefois un peu court comme explication: un contrôle des investissements n'est pas dans l'intérêt d'une Suisse ouverte et interconnectée. Un examen critique de cette question s'impose à l'heure où le Parlement débat d'une loi pour un tel contrôle

Le succès économique de la Suisse est indissociable de l'ouverture de ses marchés et de l'interconnexion internationale de son économie. La Suisse fait également partie des leaders mondiaux en ce qui concerne les exportations de capitaux. À l'inverse, les capitaux suisses étant insuffisants pour couvrir les besoins d'investissement dans notre pays, des investissements directs étrangers sont essentiels. En dépit de la taille de son marché, la Suisse est devenue un site d'implantation compétitif grâce justement à son ouverture vis-à-vis des investissements étrangers, mais toujours avec prudence. Même les États-Unis, avec leur vaste marché intérieur, ont récemment simplifié leurs procédures pour l'examen des investissements étrangers (Committee on Foreign Investment, CFIUS) dans le but d'attirer davantage d'investissements. Le Royaume-Uni prévoit lui aussi d'assouplir sa procédure d'examen étatique à la suite de critiques d'investisseurs.

Un coup d'œil par-delà les frontières montre également que les examens étatiques des investissements n'ont pas encore apporté la preuve de leur efficacité. Malgré les nombreux contrôles effectués, il est rare que des pays équipés de tels dispositifs interdisent une acquisition. On a ainsi une utilité faible en regard de coûts administratifs élevés pour les autorités et les entreprises. En réalité, ce ne sont pas les rachats d'entreprises légaux qui constituent une menace pour la sécurité et l'ordre publics, mais plutôt les activités illégales comme la cybercriminalité, l'espionnage économique ou le vol de propriété intellectuelle.

Même sans contrôle étatique des investissements, la Suisse dispose de mécanismes de protection efficaces à l'égard d'investissements étrangers. Les obstacles aux investissements sont même supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. Surtout, la Suisse est plus restrictive vis-à-vis des investissements directs étrangers que ses voisins, qui ont tous un dispositif de contrôle des investissements. Des dispositions légales spéciales – comme le contrôle des fusions dans le droit de la concurrence ou les obligations de déclarer dans le droit boursier – garantissent une protection fiable des rapports de propriété sensibles pour les infrastructures et les entreprises d'importance systémique. De nombreuses infrastructures critiques pour l'approvisionnement énergétique et les télécommunications, par exemple, sont en outre en mains publiques que ce soit auprès de la Confédération, des cantons ou des communes.

Enfin, aucun rachat effectué à ce jour n'a mis en danger l'ordre et la sécurité publics de la Suisse, ce que le Conseil fédéral a confirmé. En ce qui concerne les rachats récents qui font beaucoup parler d'eux (Syngenta ou Gategroup, par exemple), une intervention de l'État ne se justifierait guère du point de vue de l'ordre et de la sécurité publics de la Suisse.

Dans ce contexte, les débats parlementaires en cours revêtent une importance particulière. Le Conseil des États s'est dorénavant déjà exprimé en faveur d'un champ d'application circonscrit. Il faut espérer que, lors de la session d'hiver, la Chambre du peuple fera elle aussi preuve de discernement et suivra le Conseil des États. En effet, la résilience géoéconomique ne découle pas du repli sur soi, mais repose sur la diversification, la sécurité juridique et la stabilité des partenariats. Un pays qui incite ses partenaires à ouvrir davantage leurs marchés aux investissements directs ne peut pas instaurer, sur son propre territoire, un contrôle excessif de ces mêmes investissements. Cela créerait davantage d'incertitude pour les investisseurs et les propriétaires d'entreprises potentiellement concernées et réduirait l'attractivité de la place économique suisse. On ne pourrait pas non plus exclure des mesures de rétorsion de la part de partenaires commerciaux importants. Au vu de la persistance des incertitudes géopolitiques et économiques, ce serait particulièrement contre-productif.

La version originale de cette opinion a été publiée dans la NZZ du 5 novembre 2025.



Luc Schnurrenberger

Responsable suppléant du département Économie extérieure